



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

**Direction Départementale des Territoires
du Rhône**

Service Eau et Nature

Mission Guichet Unique et Politique de Contrôle

4023

Lyon, le

25 AOÛT 2015

**PREFECTURE DU RHONE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DU RHONE - SERVICE EAU ET NATURE**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 21 août 2015, et sur la demande de la commune de PUSIGNAN, le projet d'aménagement d'ouvrages d'infiltration permettant d'optimiser la gestion des eaux pluviales sur le secteur de la Bascule, est soumis à enquête publique préalable à l'autorisation unique au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement, et en application de de l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement.

Le projet se caractérise par la réalisation de noues et de bassins d'infiltration permettant de limiter le ruissellement des eaux pluviales en augmentant les surfaces d'infiltration, et de stocker la pluie trentennale par l'augmentation des volumes de stockage.

L'enquête se déroulera pendant un mois, du 5 octobre au 3 novembre 2015.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier en mairie de PUSIGNAN aux jours et heures d'ouverture au public. Toute personne peut obtenir sur sa demande, et à ses frais, communication d'un exemplaire du dossier d'enquête.

M. Hervé REYMOND, docteur en sciences de la terre, coordonnateur projets, assurera une permanence en mairie de PUSIGNAN aux dates et heures suivantes :

9 octobre 2015	14h30 à 16h30
12 octobre 2015	15h à 17h
22 octobre 2015	15h à 17h
29 octobre 2015	15h à 17h

M. Maurice DELARCHE, retraité ingénieur-conseil indépendant, est désigné en qualité de suppléant.

Les informations relatives au projet pourront être demandées auprès de M. Florent RUZ, directeur des Services Techniques à la mairie de PUSIGNAN, au n° 04.72.93.10.97 ; Fax : 04.78.31.37.77, ou à l'adresse : florent.ruz@mairie-pusignan.fr.

Les observations sur le projet devront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de PUSIGNAN, ou être adressées par écrit à l'attention du commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête fixé à la mairie de PUSIGNAN.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie précitée, à la direction départementale des territoires du Rhône- service eau et nature, et sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône : www.rhone.gouv.fr.

Au terme de l'enquête publique, le préfet du Rhône est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation.

Pour le directeur départemental
le chef de service

Laurent GARIPUY